

Le mardi 24 septembre 2024



**N° 25**

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 24 septembre 2024

Ouverture de la séance par le Maire à 09 H 00

- Membres présents : Charles **Brès**, Yvette **Bellier**, Sandra **Mathieu**, Patrick **Brès**, Gilles **Avakian**.

- Membres représentés : - Christian Roggero (Procuration à Sandra **Mathieu**)

- Secrétaire de séance : - Sandra **Mathieu**

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur le projet photovoltaïsme, la fibre optique, le rendu du tribunal administratif suite au référé du 6 Août dernier, les plans des réseaux communaux ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Compte rendu de la séance précédente, adopté à l'unanimité des présents à la séance.

### Projet photovoltaïque

Le Maire rappelle, par une synthèse, le chemin parcouru depuis le début de l'année 2021 de ce qui n'était alors qu'une réflexion puis un pré-projet sur l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune.

À ce jour, après de nombreuses réunions puis de l'évolution des lois tant d'urbanismes que environnementales, les conditions semblent réunies pour organiser une réunion publique d'informations et d'échanges.

Cette réunion publique aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 à 17 h 30 à la salle polyvalente communale, 2 place de la mairie. Le maire rend compte que l'information aux habitants a été faite par affichage à la mairie sur le panneau extérieur habituel et par publications sur le site internet et sur l'application PanneauPocket, le 27 Août 2024.

### Fibre optique:

Le maire rappelle aux conseillers que l'aménagement numérique est en cours sur notre territoire. Une réunion de présentation des poteaux déployés par la société Axione nous fait savoir qu'ADN a besoin de notre autorisation pour réaliser ces travaux d'installation. A ces fins le syndicat ADN (Ardèche-Drôme

Numérique) nous propose de signer une convention qui viendra préciser les responsabilités de chacun et établir un cadre légal.

Le modèle de convention proposé est accepté à l'unanimité.

### Référé du 6 août 2024 au TA de Grenoble et requête introductive d'instance

Le maire rappelle aux conseillers qu'une requête en référé avait été déposée au Tribunal Administratif de Grenoble, (audience du 6 août 2024) par Rémy Laborde contre la commune afin de suspendre la délibération municipale d'attribution des pâturages (secteur Servelle). Par une ordonnance du même jour, le juge des référés a rejeté la requête de Rémy Laborde comme ayant été portée devant un ordre de juridictions incompétent pour en connaître. En outre Rémy Laborde devra verser à la commune et à Rémy Blanc le somme de 900 € chacun. Afin de défendre les intérêts de la commune sur le fond, pour la requête introductive d'instance il est nécessaire de faire établir un nouveau mémoire par un avocat, dossier qui devra être présenté en défense lorsque l'audience sera programmée.

### Plans des réseaux communaux:

Le maire informe les conseillers des travaux de relevé sur le terrain par Mme Anne Légaut, gestionnaire d'un bureau d'études techniques (eau, assainissement, SIG) à Die. Le maire et la première adjointe ont accompagné la responsable sur le terrain. Le rendu de son œuvre est présenté aux conseillers.

Toutes ces données appartiennent à la commune qui reste libre d'en disposer. Il est demandé aux conseillers de se positionner quant à la destination finale des données informatiques comme par exemple les communiquer à la CCD pour une intégration dans le SIG mais avec la restriction suivante : ne pouvoir le communiquer sans notre aval.

Les conseillers ne sont pas opposés à l'intégration de ces données dans le logiciel de la CDD mais souhaitent en conserver la propriété intellectuelle, Ils souhaitent même se réserver le droit d'ordonner la radiation de ces données sur le SIG si elles venaient à être mal utilisées.

Enfin les conseillers souhaiteraient un complément d'information. Sandra est chargée de se renseigner. La décision finale sera prise au prochain conseil municipal. À suivre.

### Divers :

-1- CR des travaux effectués à la voirie depuis la dernière réunion. Chemin de la Rollande, travaux terminés, élagages et surfacages en gravier effectués. Reste les travaux du carrefour rues du Temple et du Calvaire où l'entrepreneur a pris du retard mais doit les réaliser cet automne.

C.R. du dernier conseil d'école de St-Nazaire .

Raccordement électrique du relais Orange à Couveau :

Le transformateur doit arriver le 30 septembre et Enedis doit procéder au raccordement électrique le 14 octobre prochain. S'il n'y a pas d'incident, le relais devrait fonctionner à partir du 15 octobre.

C.R. du pré-zonage du PLUi de la commune

Classement sans suite par le procureur de la République de la plainte déposée pour vol d'une chaîne et d'un cadenas dans la forêt du Devès. Nouvelle chaîne installée.

Vandalisme supplémentaire sur la chaîne et son cadenas de la porte du local technique de l'employé communal (maison de Nicole). Nouvelle chaîne installée.

Maintenance (hivernage et remise en service) du système de pompage du Pied de la Vallée par l'entreprise réalisatrice souhaitée par les conseillers et validation du devis.

- Échanges divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40

Le Maire



Charles Brès

Secrétaire de séance

La secrétaire  


Sandra Mathieu